Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213501265-20260630-D_26_174-DE

GUICHEN PONTRÉAN

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° 26-174– 30 juin 2026

COMMANDE PUBLIQUE
Autres types de contrats

Membres en exercice : 29
Quorum : 15
Présents : 26
Pouvoirs : 3
Votants : 29

Présents : Michèle MOTEL- Patrick JUMEL - Laëtitia HAMON - Régis BAUNIN - Catherine BOULOGNE - Olivier GICQUEL - Nadine EDOM - Pierrick AUFFRAY - Bruno MARGOTTIN - Françoise LEBRUN - Aurélien LE GALL - Ghislaine DELANOUE Joël DESHAYES - Yann JOULAUD – Elena ESTIER-PAILLET - Karl TCHAKOUMEGNI Jean-Marie RYO – Laura GUESTIN – Christophe LE GALL - Gwenola CHARMETEAU Jocelyne BLANCHARD - Anne GADBY - Matthieu CHANEL - Sylvain DELFAU - Mathieu DAVIAU – Elouan RACINEUX
Excusés : Audrey GROSHENY - Julie FAUDET – Linda GAULTIER
Pouvoirs : Audrey GROSHENY à Michèle MOTEL – Julie FAUDET à Laëtitia HAMON – Linda GAULTIER à Elouan RACINEUX

Secrétaire de séance : Bruno MARGOTTIN

L'an deux mille vingt-six, le trente juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de GUICHEN s'est réuni en salle du Conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle MOTEL, Maire, après avoir été convoqué le vingt-quatre juin deux mille vingt-six, conformément aux articles L 2121-7, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DÉLIBÉRATION n°26-174// Groupe Scolaire Les Callunes – Utilisation de locaux par l'association LES RATS D'ART – Convention

L'association LES RATS D'ART sollicite la mise à disposition gratuite de salles au Groupe Scolaire Les Callunes pour des activités théâtre, dessin, écriture et musique, chaque vendredi et chaque samedi, du lundi 31 août 2026 au samedi 3 juillet 2027, à des heures ou périodes au cours desquelles les locaux ne sont pas utilisés pour les besoins d'enseignement ou de formation continue.

Considérant que le planning d'utilisation des locaux de l'école le permet,

Considérant l'avis favorable de la Directrice du Groupe Scolaire,

Considérant l'avis favorable de la commission Associations-Animations-Commerces-Tourisme, réunie le mercredi 10 juin 2026,

Etant entendu l'exposé d'Olivier GICQUEL,

Il est proposé :

1°) D'accepter la mise à disposition gratuite à l'association LES RATS D'ART au sein du Groupe Scolaire Les Callunes, le vendredi de 17h00 à 22h00 dans la salle de réunion, le vendredi de 19h00 à 22h00 dans la salle de l'APS et le samedi de 9h30 à 18h dans la salle de motricité, du lundi 31 août 2026 au samedi 3 juillet 2027 pour les activités théâtre, dessin, écriture et musique.
L'association LES RATS D'ART peut être amenée à occuper ponctuellement les locaux cités ci-dessus pour l'organisation de stages sur autorisation expresse de la Direction du Groupe Scolaire Les Callunes.

2°) D'autoriser la Maire à signer la convention jointe en annexe avec l'association LES RATS D'ART.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte ces propositions à l'unanimité.

La Maire,

Michèle MOTEL

Le secrétaire de séance,

Bruno MARGOTTIN

MAIRIE DE GUICHEN 35 ILLE-ET-VILAINE

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213501265-20260630-D_26_174-DE

CET ACTE PEUT ÊTRE CONTESTÉ	
Les voies de recours	Les **délais**
Devant le Maire *. Le recours gracieux*	Si le *recours gracieux* est présenté dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte, le demandeur dispose, à partir du refus, express ou tacite, d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux devant le Tribunal Administratif.
Devant le Tribunal Administratif *. Le recours contentieux*	Le *recours contentieux* doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte par voie postale ou par l'application Télérecours accessible par le site www.telerecours.fr .